

Compte-rendu
Conseil municipal du
jeudi
09 novembre 2017

Séance publique du jeudi 09 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le jeudi neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le deux du mois de novembre, Julie JEANJEAN étant élue secrétaire de séance.

Étaient présents : Alain VIDAL, Colette SUBIRATS, Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Serge ALLIE, Ghislaine SABORIT, Hélène FORNER, Nicole SEGUIER, Philippe FERRAGNE, David BLANCHARD, André GENNA, Sabrina VICENS, Laurent GIBERT Julie JEANJEAN (14 présents).

Excusé(s) ayant donné procuration : Pascal MUSENGER à Alain VIDAL, Céline MULET à Nicole SEGUIER, Syndie MAURAN-BRACCHI à Serge ALLIE (3 procurations)

Absent(s) : Thierry BONNAFE, Coralie MINARRO (2 absent)

Compte-rendu

Le procès verbal de la séance du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

I. **Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) (Délibération n° 2660)**

Le PLU est approuvé.

Approuvé à la majorité (deux abstentions : André GENNA et Sabrina VICENS ; deux votes contre : Laurent GIBERT et Julie JEANJEAN),

II. **Arrêt du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Délibération n° 2661)**

Le Conseil décide de reporter la question.

III. **Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes - Contrôle de la gestion des comptes de Thau Agglo au titre des exercices 2010 et suivants (Délibération n° 2662)**

Le rapport est soumis à débat. André GENNA demande ce qu'il en est des transports en commun, compétence désormais exercée par l'agglomération.

Alain VIDAL informe que la ligne Mèze-Sète ne desservira plus Loupian contrairement à la ligne Béziers-Montpellier. Une nouvelle ligne Villeveyrac-Sète sera mise en service, les discussions portent actuellement sur les heures de passage, celles concernant Loupian étant trop tardives dans les projections actuelles. André GENNA déplore le projet de ligne gratuite desservant le centre commercial de Balaruc le Vieux. Claude BIBAL répond ne pas être informé d'un tel projet.

IV. **Tableau des effectifs (Délibération n° 2663)**

Le Conseil décide de :

- transformer un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet ;

- créer un poste d'adjoint technique à temps complet en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité du 01/01/2018 au 31/03/2018 ;
- créer un poste d'adjoint d'animation en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité, du 06/11/2017 au 02/02/2018 ;
- supprimer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet ;
- supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20/35)

Approuvé à l'unanimité

V. **Service enfance – Recrutement de vacataires – (Délibération n° 2664)**

Le Conseil autorise le Maire à procéder au recrutement de deux vacataires afin d'encadrer les activités péri et extra scolaires.

André GENNA demande s'il est envisagé un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles du village.

Alain VIDAL répond qu'il a souhaité que les conseils d'école se réunissent rapidement (courant février 2018) afin qu'ils se prononcent sur la question et que les parents puissent ainsi prendre leurs dispositions. Il ajoute que comme lors des dernières décisions concernant les rythmes scolaires, ce sont les parents et les enseignants qui décideront, en effet, lors du vote, pour lequel la municipalité dispose de deux voix, une voix sera exprimée en faveur du maintien de la semaine de 4,5 jours et l'autre en faveur de la semaine de 4 jours.

Approuvé à l'unanimité

VI. **Indemnité de conseil versée au comptable public – (Délibération n° 2665)**

Le Conseil décide d'attribuer à M. Armand TURPIN, comptable public assignataire de la commune une indemnité d'un montant brut égal à 432,57 €

Approuvé à la majorité (une voix contre : Ghislaine SABORIT)

Questions diverses :

1- André GENNA rappelle la question posée à l'occasion du Conseil municipal du 27 juin 2017 au sujet des panneaux STOP situés au carrefour du monument aux morts.

Alain VIDAL informe qu'un panneau sera retiré et qu'un coussin berlinois sera posé.

2- André GENNA propose au conseil de modifier le jour du marché communal en le déplaçant du mercredi au dimanche, il propose ses services dans le cadre d'une délégation afin de mettre en place un nouveau règlement.

<p>Délégation d'attributions à Monsieur le Maire - Compte-rendu des décisions prises</p>

Monsieur Alain VIDAL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2383 du 11 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

Décision n°143 : Le Maire décide : d'interjeter appel du jugement n° 1506109 du 19 septembre 2017 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille ; de confier au cabinet d'avocats MARGALL, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée.

Décision n°144 : Le Maire décide : de se constituer partie civile à l'audience du 19 octobre 2017 devant le tribunal correctionnel de Montpellier dans la procédure concernant M. Emmanuel MONTILLET (affaire n° 15275000289); de confier au cabinet d'avocats MARGALL, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée.

Décision n°145 : Le Maire décide : de se constituer partie civile à l'audience du 16 novembre 2017 devant le tribunal correctionnel de Montpellier dans la procédure concernant Mme Corinne CAUVET divorcée GARCIA (affaire n° 16007000225); de confier au cabinet d'avocats MARGALL, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée.

Décision n°146 : Le Maire décide : de se constituer partie civile à l'audience du 16 novembre 2017 devant le tribunal correctionnel de Montpellier dans la procédure concernant M. Nicolas MOREAU (affaire n° 16005000346); de confier au cabinet d'avocats MARGALL, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

 Le Maire,
Alain VIDAL